

### Initiatives ministérielles

Les motions n<sup>os</sup> 1 et 2, inscrites au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell, seront débattues ensemble, et le vote sur la première comptera aussi pour la seconde.

La motion n<sup>o</sup> 3, également inscrite au nom du député de Glengarry—Prescott—Russell, a été présentée, débattue et rejetée au Comité des finances, qui a examiné le projet de loi. Elle ne sera donc pas retenue.

Je mets donc maintenant les motions n<sup>os</sup> 1 et 2 en délibération.

### MESURE MODIFICATIVE

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell)** propose:

Motion n<sup>o</sup> 1

Qu'on modifie le projet de loi C-74, en supprimant l'article 39.

Motion n<sup>o</sup> 2

Qu'on modifie le projet de loi C-74, en supprimant l'article 40.

—Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que j'accepte évidemment la décision de la présidence au sujet de la motion n<sup>o</sup> 3. Mes propos porteront quand même sur les trois motions, et j'invite le secrétaire parlementaire à prendre note des réponses qui seront faites à certaines des questions que je vais soulever.

Premièrement, j'ai dit, lors du débat de deuxième lecture, que j'avais l'intention de voter pour le projet de loi et de recommander à mes collègues d'en faire autant. Je tiens à dire au gouvernement que nous n'avons aucune raison d'empêcher, ni même de retarder l'adoption du projet de loi C-74.

Il convient de préciser à l'intention de la Chambre et de tous les Canadiens que, si le projet de loi C-74 est nécessaire, c'est en raison d'une mesure prise par le gouvernement actuel il y a quelques années, lorsqu'il a décidé, dans sa prétendue sagesse, d'exempter des droits de douanes tous les colis d'une valeur de moins de 40 \$ qui entreraient au Canada. Ce faisant, le gouvernement a créé une nouvelle industrie aux États-Unis.

J'ai en main un numéro du magazine *The Guide to Cross-Border Shopping, Tourism and Entertainment*. Cette petite publication américaine nous vient d'Ogdensburg, dans l'État de New York, juste de l'autre côté de la frontière, et elle donne aux Canadiens les meilleurs tuyaux en prévision de leurs emplettes aux États-Unis.

Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, la Société canadienne des postes s'affaire aux États-Unis à promouvoir ce genre d'entreprise, afin d'encourager les Canadiens à magasiner au sud de la frontière. Mais nous en reparlerons une autre fois. Pour l'instant, il est question des amendements proposés.

Le projet de loi a deux effets: premièrement, il réduit la valeur de la franchise de 40 \$ à 20 \$. Dans l'amendement qui a été jugé non recevable, j'avais proposé de réduire ce montant à 5 \$. Le gouvernement dit qu'il ne faut pas s'inquiéter. Il a dit au comité de ne pas s'inquiéter parce que la Société canadienne des postes prélèverait un droit de 5 \$ à la douane sur tous les articles, même sur ceux d'une valeur inférieure à 20 \$.

C'est faux. Le projet de loi contient un programme d'accréditation des entreprises étrangères, aux termes duquel les grosses maisons de vente par correspondance américaines peuvent faire une demande pour percevoir elles-mêmes les droits et être exemptées de la surtaxe de 5 \$.

En fin de compte, les sociétés américaines pourront échapper au nouveau droit de 5 \$ proposé par le gouvernement en se faisant accréditer dans le cadre de ce programme. Vous saisissez? Mais par contre, si un petit détaillant canadien importe par la poste de menus articles fabriqués aux États-Unis pour les revendre au Canada, il n'a aucune possibilité d'être ainsi exempté.

Alors, qu'avons-nous fait? Nous avons fait en sorte qu'il soit plus difficile pour les petites entreprises canadiennes de soutenir la concurrence des grosses entreprises américaines puisque le programme d'accréditation n'est accessible qu'aux sociétés américaines ou étrangères et pas aux canadiennes. En fait, nous donnons aux sociétés étrangères un nouvel instrument pour éviter de payer la surtaxe de 5 \$ créée par ce projet de loi.

C'est pourquoi le gouvernement doit répondre à la question suivante. J'invite instamment le secrétaire parlementaire ou l'un des ministres de l'autre côté à expliquer à cette Chambre et aux Canadiens, pourquoi le gouvernement crée une autre échappatoire dans une loi qui est sensée se débarrasser de toutes les échappatoires qu'il avait créées en premier lieu.

Ce point doit être éclairci. Personnellement, j'estime que ce programme d'accréditation des entreprises étrangères ne devrait pas voir le jour, un point c'est tout! Il n'a pas de raison d'être. Pourquoi tenons-nous tant à exporter des emplois à l'extérieur du pays? Je ne peux comprendre cela.

Si une entreprise canadienne de vente par correspondance désire faire une vente aux États-Unis, elle doit payer 8,40 \$ à la frontière pour avoir le droit d'expédier un colis à nos voisins du Sud, soit environ 10,50 \$ canadiens selon la valeur du dollar aujourd'hui.

Nous proposons de leur demander 5 \$ pour le même service, et cette proposition prévoit des exemptions pour la plupart des entreprises de toutes façons. Les États-Unis nous accordent-ils ce genre d'exemptions? Probablement pas. On propose de soustraire à cette règle